

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 15 décembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Montfaucon-Montigné et changement d'appellation de la brigade territoriale de Saint-Macaire-en-Mauges (Maine-et-Loire)

NOR : INTJ1530513A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Montfaucon-Montigné est dissoute à compter du 15 décembre 2015. Corrélativement, la brigade territoriale de Saint-Macaire-en-Mauges prend l'appellation de brigade territoriale de Sèvremoine et sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Sèvremoine exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur
des opérations et de l'emploi,*

P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saint-Macaire-en-Mauges	Bégyrolles-en-Mauges Le May-sur-Èvre La Renaudière Saint-André-de-la-Marche Saint-Christophe-du-Bois Saint-Léger-sous-Cholet Saint-Macaire-en-Mauges La Séguinière	(Ancienne appellation)
Sèvremoine	(Nouvelle appellation)	Bégyrolles-en-Mauges Le May-sur-Èvre La Romagne Saint-Christophe-du-Bois Saint-Léger-sous-Cholet La Séguinière Sèvremoine
Montfaucon-Montigné	Le Longeron Montfaucon-Montigné La Romagne Roussay Saint-Crespin-sur-Moine Saint-Germain-sur-Moine Tillières Torfou	(Dissolution)